



Distr. générale
3 août 2016

Français
Original : anglais



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Deuxième session
Nairobi, 23-27 mai 2016

2/6. Promouvoir l'Accord de Paris

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement,

Sachant que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis de notre temps et que tous les pays, en particulier les pays en développement, sont exposés aux effets néfastes de ces changements, qui compromettent leur capacité de parvenir au développement durable et d'éliminer la pauvreté,

Se félicitant de l'adoption de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

Se félicitant également de la signature de l'Accord de Paris par plus de 170 pays à l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée à New York le 22 avril 2016, et de sa ratification par 17 Parties à ce jour,

Exhortant tous les États Membres à ratifier, accepter ou approuver l'Accord de Paris,

Sachant que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal forum international et intergouvernemental pour négocier la riposte mondiale aux changements climatiques et que la dimension mondiale de ces changements appelle à la coopération internationale, tout en évitant le chevauchement des travaux,

Se félicitant de l'adoption de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », se félicitant également de l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et prenant note du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030),

Saluant l'action menée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour faire face au défi mondial posé par les changements climatiques par le biais de son sous-programme sur les changements climatiques,

Rappelant sa résolution 1/8 relative à l'adaptation reposant sur les écosystèmes,

Notant l'importance de la mobilisation globale des parties prenantes concernées pour lutter contre les changements climatiques et notant avec satisfaction les résultats du Plan d'action Lima-Paris,

1. *Prie* le Directeur exécutif, dans le cadre du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement et en collaboration avec d'autres organisations et parties prenantes concernées, de contribuer aux activités qui seront menées au niveau mondial d'ici à 2020 pour faire face au défi posé par les changements climatiques, et à cette fin :

a) De fortifier l'action dans les domaines de l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public, l'accès du public à l'information et la coopération;

- b) De renforcer et d'intensifier la participation du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux programmes et initiatives menés dans le cadre de partenariats;
 - c) De renforcer la collaboration entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les organismes des Nations Unies compétents et d'autres parties prenantes concernées pour mener des travaux portant sur l'adaptation, l'atténuation et la transition vers un avenir durable, de manière à renforcer les synergies, éviter les chevauchements et maximiser l'efficacité et l'efficacité;
 - d) D'accélérer la fourniture d'un appui aux pays, en particulier aux pays en développement, pour qu'ils puissent se doter des capacités nationales nécessaires pour se préparer à mettre en œuvre l'Accord de Paris, des moyens de mise en œuvre et des moyens d'accéder au financement et à la technologie;
 - e) De renforcer l'appui que le Programme des Nations Unies pour l'environnement apporte au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;
 - f) De renforcer l'appui et la contribution que le Programme des Nations Unies pour l'environnement apporte aux évaluations mondiales ayant trait aux changements climatiques;
2. *Prie également* le Directeur exécutif de lui faire rapport sur l'application de la présente résolution à sa troisième session.

*6^e séance plénière
27 mai 2016*